

REDEVANCES et EXONERATIONS

Les exonérations, un frein à l'automatisation des redevances.

Le traitement des championnats départementaux et régionaux demande beaucoup de temps de contrôle manuel, lorsqu'ils sont Open.

Des exonérations sur des tournois normalement soumis à la redevance :

Trophée Val de Loire, la Finale de la Ronde de Bretagne ne bénéficie d'aucune exonération.

Championnat des Portes de Provence, qui n'est pas un championnat départemental en tant que tel.

Championnat Régional en parties originales au profit du scolaire. On rajoute le terme scolaire pour ne pas payer de redevance.

Les tournois au profit du scolaire :

Une fois par an est organisé une journée nationale au profit du scolaire. La fédération ne prend aucune redevance sur ce tournoi. Des comités font à côté des tournois supplémentaires. Ce ne serait pas un souci, si au moins deux de ces comités organisateurs ne se dispensaient pas de participer au tournoi national.

Evolution du calcul de la redevance pour les interclubs :

Pour simplifier le calcul des redevances et faire face à l'évolution sur les e-clubs , le montant est calculé sur le nombre de participants (en ne comptant pas les remplaçants éventuels). Ce qui fait passer la redevance pour les équipes de 7 à 21 euros au lieu de 20. Les joueurs isolés de leur équipe paieront une redevance de 3 euros, à régler au Comité hôte, qui fixera le tarif complémentaire du comité et/ou du club.

EX : Si dans votre centre, vous avez 51 joueurs vous paierez 51×3 soit 153. Ce qui facilitera l'automatisation de l'envoi des redevances.

En conséquent la Commission Classement et tournois propose :

Le maintien de l'exonération pour les tournois caritatifs, du moment où les règles d'information sont respectées.

La fin des exonérations pour les championnats départementaux et régionaux, pour passer à une redevance de 1 euro pour l'ensemble des joueurs.

La redevance d'un euro pour les th2 « au profit du scolaire ». Cette somme serait reversée au budget du championnat de France scolaire de la Fédé.

Le calcul aux nombres de joueurs et plus à l'équipe pour les interclubs.

Le président de la Commission Classement et Tournois.

J.M. DELCOURT